

L'ANCIEN PRÉSIDENT NICOLAS SARKOZY EXCLU DE LA LÉGION D'HONNEUR APRÈS SA CONDAMNATION DANS L'AFFAIRE DES ÉCOUTES

Dans ce dossier, l'ex-chef de l'Etat a été reconnu coupable d'avoir, en 2014, tenté de corrompre un magistrat de la Cour de cassation, Gilbert Azibert, dans l'espoir d'obtenir des informations confidentielles et avec l'aide de son avocat Thierry Herzog.

Une sanction rarissime pour un ancien président. Nicolas Sarkozy a été exclu de la Légion d'honneur après [sa condamnation](#), devenue définitive, à un an de prison ferme pour corruption dans l'affaire des écoutes, selon un arrêté publié dimanche 15 juin au Journal officiel.

Dans ce dossier, l'ex-chef de l'Etat a été reconnu coupable d'avoir, en 2014, tenté de corrompre un magistrat de la Cour de cassation, Gilbert Azibert, dans l'espoir d'obtenir des informations confidentielles et avec l'aide de son avocat Thierry Herzog. Tous trois ont été condamnés, en première instance et en appel, à la même peine de trois ans de prison dont un ferme.

UNE MESURE AUTOMATIQUE

L'ex-président (2007-2012), également exclu de l'ordre national du Mérite, devient ainsi le deuxième chef de l'Etat français privé de cette distinction après le maréchal Pétain, à qui la Légion d'honneur avait été retirée après sa condamnation en août 1945 pour haute trahison et intelligence avec l'ennemi.

Cette décision lourde de symbole était attendue depuis que la condamnation de Nicolas Sarkozy dans l'affaire des écoutes a été rendue définitive par le rejet d'un pourvoi par la Cour de cassation en décembre. *L'exclusion de la Légion d'honneur est en effet automatique quand un récipiendaire est définitivement condamné pour un crime ou écope d'une peine d'emprisonnement égale ou supérieure à un an ferme.*

[Voir les 311 commentaires](#)

Partager : l'article sur les réseaux sociaux